BALO

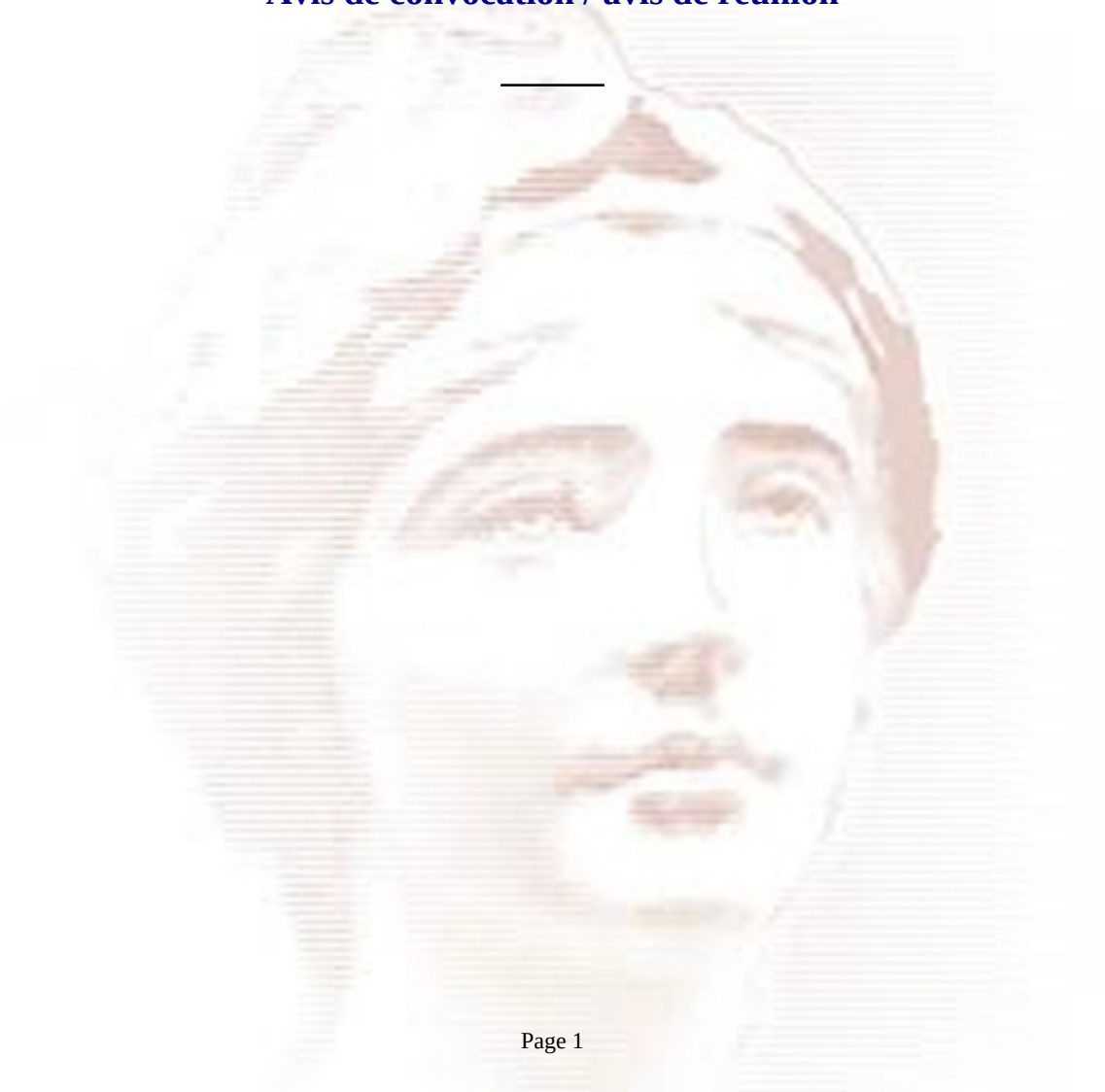
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



MULTIHABITATION 8

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 18 202 600 euros
Siège Social : 128, boulevard Raspail – 75006 Paris
798 802 401 RCS Paris

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Associés

de la Société Civile de Placement Immobilier **MULTIHABITATION 8,** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le treize juin deux mille vingt-trois à seize heures quinze dans les locaux sis à Paris (75006) – 128, boulevard Raspail, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2022 ;
4. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214 - 106 du Code monétaire et financier ;
5. Autorisation donnée à la société de gestion de prélever un droit fixe dans le cadre du traitement des parts en déshérence ;
6. Indemnisation du Conseil de surveillance ;
7. Renouvellement de l'expert immobilier ;
8. Nomination de sept associés candidats au moins ou de neuf associés candidats au plus en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION (Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion) - L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un résultat de 469 877,33 euros.

L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

DEUXIÈME RÉSOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice) - L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 469 877,33 euros qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 142 650,20 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 612 527,53 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :

- à titre de distribution une somme de 448 624,08 euros (correspondant au montant total des acomptes déjà versés) ;
- au report à nouveau une somme de 163 903,45 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION (Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2022) - L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexé au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2022, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- valeur comptable : 18 629 051,08 euros, soit 1 330,46 euros par part ;
- valeur de réalisation : 20 331 357,89 euros, soit 1 452,03 euros par part ;
- valeur de reconstitution : 24 231 356,28 euros, soit 1 730,56 euros par part.

QUATRIÈME RÉSOLUTION (Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier) - L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214 –106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

CINQUIEME RESOLUTION (Autorisation donnée à la société de gestion de prélever un droit fixe dans le cadre du traitement des parts en déshérence) - L'assemblée générale, autorise la société de gestion à prélever un droit fixe de 150 € HT, par associé/héritier retrouvé suite aux diligences de la société de gestion, pour toute recherche d'associés/héritiers dans le cadre du traitement des parts en déshérence de la SCPI.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

SIXIEME RESOLUTION (Indemnisation du conseil de surveillance) - L'assemblée générale fixe à sept mille (7 000 €) euros le montant de l'enveloppe maximale de l'indemnisation annuelle du conseil de surveillance pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

SEPTIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat de l'expert immobilier) - L'assemblée générale sur proposition de la société de gestion, accepte la candidature de la société VIF Expertise en qualité d'expert immobilier chargé d'établir annuellement la valeur du patrimoine de la SCPI pour une durée de 5 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

HUITIEME RESOLUTION (Nomination de sept associés candidats au moins ou de neuf associés candidats au plus en qualité de membres du conseil de surveillance) - L'assemblée générale, prenant acte que le mandat de l'ensemble des membres du conseil de surveillance suivants, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, à savoir :

- Monsieur Michel CATTIN, Président
- Monsieur Georges PUPIER, Secrétaire
- Monsieur Jean-Pierre BARBELIN
- Monsieur Patrick BETTIN
- Madame Marie-José DUTEURTRE
- Monsieur François LEVIEUX
- Monsieur Jacques MORILLON
- Monsieur Aurélien ROL

nomme en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2026 appelée à statuer sur les comptes de 2025 : (Seront nommés les 7 associés candidats au moins ou les 9 au plus ayant obtenu le plus grand nombre de voix) :
PERSONNES PHYSIQUES

Candidats	Élu / Non élu	Nombre de voix
Laurent ALTMAYER		
Jean-Pierre BARBELIN		
Patrick BETTIN		
Philippe CABANIER		
Michel CATTIN		
Marie-José DUTEURTRE		
François LEVIEUX		
Jacques MORILLON		
Georges PUPIER		
Aurélien ROL		

NEUVIEME RESOLUTION (Pouvoirs en vue des formalités) - Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Si, faute du quorum requis, cette assemblée ne peut valablement délibérer le 13 juin 2023, les associés seront réunis sur seconde convocation **le 6 juillet 2023 à 12 heures** à la même adresse et sur le même ordre du jour.

Conformément aux dispositions règlementaires, vous trouverez ci- après les informations relatives aux associés ayant fait acte de candidature à l'élection du Conseil de Surveillance.

PERSONNES PHYSIQUES

Laurent ALTMAYER – 44 ans
Détenant : 2 parts
Demeurant à : Riedisheim (68)
Profession / activité : ingénieur
Nombre de mandats CS SCPI : 7

Jean-Pierre BARBELIN – 66 ans
Détenant : 10 parts
Demeurant à : Chaumont (52)
Profession / activité : ancien directeur général d'un bailleur social
Nombre de mandats CS SCPI : 22
Membre sortant

Patrick BETTIN – 73 ans
Détenant : 1 part
Demeurant à : Audun-le-Roman (54)
Profession / activité : bailleur et investisseur en SCPI
Nombre de mandats CS SCPI : 6
Membre sortant

Philippe CABANIER – 51 ans
Détenant : 1 part
Demeurant à : Toulouse (31)
Profession / activité : directeur financier. Investisseur privé
Nombre de mandat CS SCPI : 1

Michel CATTIN – 74 ans
Détenant : 5 parts
Demeurant à : Chapelle-d'Huin (25)
Profession / activité : consultant en stratégie auprès d'entreprises agricoles
Nombre de mandats CS SCPI : 18
Président sortant

Marie-José DUTEURTRE – 69 ans
Détenant : 8 parts
Demeurant à : Le Havre (76)
Profession / activité : ancienne professeure de Mathématiques
Nombre de mandats CS SCPI : 19
Membre sortante

François LEVIEUX – 50 ans
Détenant : 47 parts
Demeurant à : Paris 15ème (75)
Profession / activité : responsable des relations clients Trade Finance chez Natixis
Nombre de mandat CS SCPI : 1
Membre sortant

Jacques MORILLON – 58 ans
Détenant : 18 parts
Demeurant à : Massy (91)
Profession / activité : ingénieur, investisseur privé
Nombre de mandats CS SCPI : 11
Membre sortant

Georges PUPIER – 77 ans
Détenant : 1 part
Demeurant à : Saint-Étienne (42)
Profession / activité : ancien cadre dirigeant d'une société de services financiers
Nombre de mandats CS SCPI : 16
Secrétaire sortant

Aurélien ROL – 42 ans
Détenant : 1 part
Demeurant à : Levallois-Perret (92)
Profession / activité : juriste fiscaliste
Nombre de mandats CS SCPI : 8
Membre sortant

Conformément à la Position-recommandation AMF 2011-25 modifiée le 5 mars 2021, la liste exhaustive des mandats des associés est mise à disposition via le lien internet communiqué dans la convocation.

Il est précisé que sur simple demande écrite auprès de la société de gestion, la liste détaillée des mandats pourra être transmise aux associés. Cette communication pourra être réalisée par voie électronique.

La société de gestion
La Française Real Estate Managers